

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-09-26 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille seize à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Karine St-Arnaud  
Chantale Hamelin  
Joëlle Genois  
Esther Savard (absente)  
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Dérogation mineure, 651 boulevard Gauthier
2. Renouvellement des assurances collectives
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

**Rés.2016-09-217 Dérogation mineure, 651 boulevard Gauthier**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal « Courrier de Portneuf » le 7 septembre 2016;

**Attendu que** la demande consiste à permettre la construction d'une résidence à 3.75 mètres comme marge de recul avant au lieu de 7.32 mètres; tel qu'exigé à l'article 6.2.2.3 du règlement de zonage déterminant les normes relatives à l'alignement des constructions;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte partiellement la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 5 788 635 sis au 651, boulevard Gauthier et portant le matricule 9875 97 4190 à la condition que les propriétaires construisent la nouvelle résidence à 5.35 mètres comme marge de recul avant.

**Rés.2016-09-218      Renouvellement des assurances collectives**

**Considérant que** le renouvellement des assurances collectives vient à échéance le 1<sup>er</sup> octobre prochain;

**Considérant que** des soumissions ont été demandées, par notre courtier, auprès de douze (12) compagnies;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit incluant les taxes :

Financière Sun Life	48 310.82 \$	pour une période de 16 mois
Financière Manuvie	49 445.78 \$	pour une période de 16 mois
Great-West	53 223.73 \$	pour une période de 15 mois
Croix-Bleue	69 481.54 \$	pour une période de 12 mois

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Financière Sun Life, tel que soumissionné pour les assurances collectives, pour un montant de 4 025.90 \$ mensuellement taxes incluses, le tout pour une période de 16 mois.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée au conseil.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 : 03 hres.

---

maire

---

greffière